🎼 Politique d'Assiduité – Oasis, le symphonique

1. Objectif

Dans un esprit de respect mutuel et de recherche de qualité musicale, cette politique d'assiduité vise à assurer une bonne préparation collective, tout en reconnaissant les contraintes personnelles et professionnelles des musiciens.

2. Engagement des Musiciens

En rejoignant l'orchestre, chaque musicien s'engage à :

- Participer régulièrement aux répétitions et concerts.
- Prévenir rapidement en cas d'absence.
- Travailler sa partie en autonomie en dehors des répétitions, si nécessaire.

3. Horaire

L'horaire des répétitions et concerts est communiqué en début de session. Il comprend :

- Les dates et lieux des répétitions
- Les dates des répétitions générales et concerts

Chaque musicien est invité à vérifier ses disponibilités dès réception du planning.

4. Absences

Les absences doivent être signalées dès que possible, au responsable des présences de votre ensemble ou via message privé sur la page facebook des musiciens.

Afin de pouvoir conserver sa priorité, un musicien doit :

- Ne pas s'être absenté plus de 3 fois lors d'une session
- Être présent aux répétitions générales, sauf cas exceptionnel

6. Retards

Les musiciens doivent arriver suffisamment à l'avance pour :

- Être accordés
- Avoir leur matériel prêt (partition, pupitre, instrument)

Les retards fréquents perturbent le travail du groupe.

7. Engagement collectif

L'orchestre repose sur la responsabilité et l'engagement de chacun. Un bon esprit d'équipe et le respect du travail collectif sont essentiels pour progresser ensemble dans une ambiance conviviale et motivante.

8. Communication et Dialogue

Le dialogue est toujours ouvert :

- Pour toute difficulté temporaire ou personnelle, les musiciens sont encouragés à en parler avec la direction musicale.

9. Approbation

Cette politique est présentée à chaque début de session. En rejoignant l'orchestre, le musicien accepte d'en respecter l'esprit et les principes.